



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par l'Administration communale de Waldbillig relative au renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/21/0223 concernant la remise en état du cours d'eau « Bëllegerbaach » suite aux inondations du 1^{er} juin 2018 au Mullerthal.

Waldbillig, le 17 avril 2023

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,